

Kigali, le 21 octobre 1938.

N° 2568/A.I.M.O.

N° 2569/A.I.M.O. Copie pour information à
Monsieur le Gouverneur des Territoires suite à
notre entretien récent.

OBJET:

Gîtes pour émigrants
vers l'Uganda.

7197 A.I.M.O.

le 27. 10. 38

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Ruhengeri



74

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur
le Gouverneur des Territoires désire voir les grandes lignes d'ame-
nagement des émigrants saisonniers vers l'Uganda jalonnées de gîtes
pour eux.

Je vous prie à fin de donner suite à cette idée,
de me faire connaître, en ce qui concerne le territoire sous-votre
administration :

- 1°/ les voies d'aménagement généralement employées ;
- 2°/ les points où les émigrants ont l'habitude de s'arrêter pour la
nuit (ceci est facile à connaître: des habitudes sont établies);
- 3°/ les points où il serait opportun de créer des gîtes (ils coin-
cideront le plus souvent, mais pas nécessairement toujours, avec ceux
indiqués au 2°).

Il va sans dire que si deux voies d'aménagement
se trouvent rapprochées l'une de l'autre, il y aura lieu de n'en
maintenir qu'une .

x
x x

Les gîtes prévus seront construits en matériaux
précieux, à proximité d'un point d'eau (sauf impossibilité).

Ils seront constitués d'un simple hangar bien aéré
pourvu d'une cheminée circulaire d'un mètre cinquante environ.

Faites-moi connaître le coût, selon Vous, de la cons-
truction envisagée.

Spécifiez enfin si les voies d'aménagement que
vous mentionnez sont généralement utilisées tant par les Banya-
rwanda que par les Barundi ou exclusivement par les premiers.

Ceci afin de pouvoir éventuellement demander sub-
vention du Fonds Mwambutsa de l'Urundi. En principe, les gîtes pour-
raient être érigés à charge du Fonds Mutara.

Le Résident du Ruanda, A.I.

A. Gillo, *A. Gillo*

Monsieur l'Administrateur Territorial
KIGALI NYANZA ASTRIDA SHANGUGU KISENYI RUHENGERRI
BYUMBA NT KIBOGU .